



**Agence AXA Hervé CARRE**  
16 Boulevard de la Reine  
78000 Versailles  
Tel : 01 39 02 05 00  
agence.hervecarre@axa.fr

## **TARIFS DOMMAGES OUVRAGE 2019 (SYNDIC PROFESSIONNEL UNIQUEMENT)**

<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT DE LA PRIME DO</b>
Chantier < 10 000€	1 100 € TTC
Chantier de 10 001€ à 40 000 € TTC	1 820 € TTC
Chantier de 40 001 € à 75 000 € TTC	2 200 € TTC
Chantier de 75 001 € à 120 000 € TTC	2 300 € TTC
Chantier de 120 001 € à 300 000 € TTC	2.30 % TTC
Chantier de 300 001 € à 770 000 € TTC	2.15 % TTC
Chantier de 770 001 € à 1 100 000 € TTC	2.10 % TTC

### **CONDITIONS D'ACCEPTATION**

<b>Travaux sans intervention sur structure porteuse</b>	
Opération d'un coût global supérieur à 100 000,00€ TTC	Maîtrise d'œuvre complète confiée à un architecte
Opération d'un coût global supérieur à 300 000,00€ TTC	Maîtrise d'œuvre complète à un architecte et contrôle technique agréé avec mission adaptée à la nature des travaux
<b>Travaux <u>avec</u> intervention sur structure porteuse</b>	
Opération d'un coût global supérieur à 50 000,00€ TTC	Maîtrise d'œuvre complète confiée à un architecte
Opération d'un coût global supérieur à 100 000,00€ TTC	Maîtrise d'œuvre complète confiée à un architecte et contrôle technique agréé avec mission adaptée à la nature des travaux.

**Pour tous travaux portant sur les fondations, l'intervention d'un BET de Sol est obligatoire.**



**Liste des documents à nous fournir pour l'établissement d'une  
garantie Dommages ouvrage:**

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale confirmant le vote des travaux
- les devis des entreprises retenues
- les attestations d'Assurance Décennale des entreprises intervenante
- le contrat d'architecte si le montant des travaux est > à 100.000,00 €, l'attestation de l'architecte et ses honoraires
- date de début et de fin des travaux
- les ordres de services passés aux entreprises

**En cas de besoins, n'hésitez pas à nous envoyer votre  
demande de projet à : [agence.hervecarre@axa.fr](mailto:agence.hervecarre@axa.fr)**